



Heures réalisées non payées depuis des années

Par TomJoad

Bonjour, avec mon collègue (subordonné) nous nous sommes aperçus en février que nous faisons 36 heures mais payé 35. Depuis 2008 pour ma part et 2019 pour mon collègue. Ces horaires nous ont été donné par notre direction et enregistrés dans le logiciel de paye. Aujourd'hui nous avons enfin la réponse de notre direction a savoir : ils ne peuvent nous payer qu'une année car c'est de l'argent public (!). Nous sommes salariés d'une association qui gère des EHPAD. Notre convention collective est la convention collective de l'hospitalisation privée. Cette réponse leur aurait été donnée par le commissaire aux comptes présent dans nos locaux aujourd'hui...

Devons nous accepter cette décision ?

En vous remerciant

Cordialement

TomJoad